

09 juin 2023 -17:42

Appartient à Conseil des ministres du 9 juin 2023

Transactions immobilières réalisées par la Régie des bâtiments 2016-2022

Sur proposition du secrétaire d'Etat chargé de la régie des bâtiments Mathieu Michel, le Conseil des ministres a pris acte de la liste des transactions immobilières réalisées par la Régie des bâtiments pour les années 2016 à 2022.

Conformément à la loi du 1er avril 1971 portant création de la Régie des bâtiments, une liste des transactions réalisées est transmise annuellement au Conseil des ministres.

Par transactions immobilières, il faut entendre l'achat, la vente, l'expropriation ainsi que l'octroi et l'attribution de droits réels. La Régie des bâtiments peut réaliser les transactions immobilières de deux façons :

- via le Comité d'acquisition fédéral (CAI)
- via les notaires privés

Le Conseil des ministres a pris acte de cette liste pour les années 2016 à 2022.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be